



## **Paiement régularisation charges sur exercice antérieur à l'achat**

Par **latole35**, le **08/10/2011** à **08:37**

Bonjour,

Mon syndic me relance sur le paiement de régularisation de charges concernant un exercice antérieur à la date d'achat de mon appartement.

Dois-je vraiment payer ces charges ? Ne serait-ce pas à l'ancien propriétaire de les régler ?

Merci de votre aide !!

Jérémy

Par **janus2fr**, le **08/10/2011** à **11:13**

Bonjour,

C'est le propriétaire au moment de l'appel de fond qui doit régler, donc c'est bien à vous.  
De même, s'il y avait eu régularisation positive (argent à rendre), c'est vous qui en auriez bénéficié.